

# COMMENTAIRE POLITIQUE DE PI GENEVE

aux objets soumis en votation populaire dans le canton de Genève le 5 juin 2016.

*« Le progrès ne signifie pas une amélioration depuis ce qui était, mais en direction de ce qui sera. »*

*Khalil Gibran*

Les recommandations de vote de PI Genève sont le résultat d'un processus de prise de position intégrale aux objets proposés en votation. Dans le cadre de ce processus, nous évaluons si le projet représente un pas dans la direction d'une future société intégrale, autrement dit si ce projet est une réelle contribution à la transformation de notre société, ou s'il n'est qu'une variante de ce qui existe déjà. Les projets de lois sont évalués par le groupe politique de PI Genève. Les responsables pour cette publication sont : Martine Keller et Marc Sneiders.

*Le résultat de cette appréciation est publié dans une recommandation de vote intégrale dont l'effet souhaité est atteint lorsque les lecteur-trice-s ont envie de déterminer leur opinion par leur propre réflexion personnelle. Le but d'une position intégrale n'est jamais d'avoir raison, mais de permettre aux gens de clarifier leurs intentions et à la conscience d'évoluer.*

## Thèmes 2/16

- Initiative populaire 154 « Pour des transports publics plus rapides ! »
- Loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (Contreprojet à l'IN 154).
- Initiative populaire 157 « OUI à la grande Traversée du Lac ! »
- Modification de la loi sur l'imposition des personnes d'après la dépense.
- Modification de la LDTR pour faciliter la vente d'appartements à leurs locataires.



## INITIATIVE POPULAIRE 154 « POUR DES TRANSPORTS PUBLICS PLUS RAPIDES ! ».

**Ce que veut l'initiative :** L'initiative veut compléter l'article 190 de la toute nouvelle constitution genevoise, dédiée aux transports publics par un nouvel alinéa, demandant que l'Etat aménage le réseau et règle la circulation routière pour donner la priorité aux transports publics.

**La vision intégrale du futur :** *Dans une future société intégrale*, la mobilité est orientée vers la découverte de l'autre, pour le partage, l'aide et l'appréciation. L'espace et les moyens pour les déplacements qui doivent se faire sont suffisants. Le besoin de se déplacer physiquement est moindre. Il n'est pas nécessaire d'aller rapidement ailleurs, la connexion entre les êtres est plus subtile, pas forcément physique.

**Recommandation de vote :** **Oui**

## LOI POUR UNE MOBILITE COHERENTE ET EQUILIBREE (CONTRE-PROJET A L'IN 154).

**Ce que veut le contre-projet :** Le contreprojet est le résultat d'une large – et peut-être exemplaire – concertation des partis politiques représentés au Grand Conseil genevois. Il propose des solutions pour organiser la mobilité en favorisant la cohabitation des différents modes de transports en fonction des caractéristiques du territoire genevois, délimité en zones.

**La vision intégrale du futur :** *Idem ci-dessus.*

**Recommandation de vote :** **Un petit oui**

**Nos réflexions à ce sujet :** Le contreprojet répond à un besoin d'assurer le confort. C'est une proposition intelligente, un compromis acceptable par tous, mais il ne promet pas l'effort que chacun-e peut faire de remettre en question la nécessité de ses déplacements. Finalement il laisse la part belle aux transports motorisés individuels, (une voiture pour une personne).

## QUESTION SUBSIDIAIRE : Si l'initiative (IN 154 « Pour des transports publics plus rapides ! ») et le contreprojet sont acceptés, lequel des deux a-t-il votre préférence ?

**Recommandation de vote :** **L'initiative.**

## INITIATIVE POPULAIRE 157 « OUI A LA GRANDE TRAVERSEE DU LAC ! »

**Ce que veut l'initiative :** L'initiative veut lutter contre l'engorgement des voies de communication, renforcer la prospérité de la région et améliorer la qualité de vie du le canton par la réalisation d'une traversée du lac permettant l'achèvement du contournement de Genève. Elle ne précise pas si c'est un tunnel ou un pont qui devrait être réalisé. L'initiative prévoit un partenariat avec le secteur privé et demande que l'Etat profite de cet ouvrage pour prendre des mesures d'accompagnement pour favoriser la mobilité douce et créer de nouveaux espaces publics.

**La vision intégrale du futur :** *Dans une future société intégrale, l'économie doit satisfaire le principe de soutenabilité écologique. Nous voulons aussi assumer notre responsabilité envers la création et les générations futures. Il faut remplacer l'avidité et la pénurie par une juste mesure utile à la vie. Nous pensons que les pays développés doivent réduire leur consommation matérielle [...].\**

**Recommandation de vote : Non**

**Nos réflexions à ce sujet :** La construction d'un ouvrage d'art consacré principalement au transport motorisé individuel ne répond pas aux besoins de l'être humain. Les forces motivantes de cette proposition sont passéistes.

**Propositions de Politique Intégrale Genève :** *Les instances politiques et publiques du Grand Genève développent activement le co-voiturage, les navettes automobiles autogérées ainsi que les plans mobilité des entreprises par des mesures d'accompagnement et des aides financières afin de réduire l'usage des voitures individuelles.*

## MODIFICATION DE LA LOI SUR L'IMPOSITION DES PERSONNES D'APRES LA DEPENSE.

**Ce que veut la modification de la loi :** La proposition vise à l'harmonisation de la loi fiscale genevoise en fonction de la loi fédérale, tout en veillant à ne pas provoquer de diminution d'entrée fiscale pour le canton. La loi sur l'imposition d'après la dépense selon le droit fédéral harmonisé, modifie la loi sur l'imposition des personnes physiques, du 27 septembre 2009, avec une nouvelle teneur de l'article 14.

Le texte proposé est précis et complexe, il vise l'imposition facilitée d'immigrants fortunés inactifs répondant à certains critères, dont en particulier un montant minimal de l'assiette fiscale (base de calcul de l'impôt) de CHF 400'000.-.

**La vision intégrale du futur :** *La future société intégrale s'organise pour œuvrer au bien commun, ses membres contribuent, en fonction de leurs moyens, de leur perception et de ce que les autres leur inspirent ou éveillent en eux. Dans une future société intégrale, il n'y a pas de personnes à ce point démesurément aisées, qu'elles puissent prétendre un calcul différencié de leur contribution financière à la société.*

---

\* Extrait de "fondements de la Politique Intégrale, vers un renouvellement profond de la société, mai 2009

**Recommandation de vote : Non**

*Il s'agit d'une translation, une solution qui ne conduit pas plus à la réalisation de la vision que la situation actuelle.*

**Propositions de Politique Intégrale Genève.** *Les instances politiques et publiques travaillent à instaurer un impôt sur les transactions financières (taxe Tobin).*

## **MODIFICATION DE LA LDTR POUR FACILITER LA VENTE D'APPARTEMENTS A LEURS LOCATAIRES**

**(la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi) (LDTR) (Plus de liberté pour les locataires) (L 5 20 – 11408), du 13 nov. 2015)**

**Ce que veut la modification de la loi :** la modification de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (mesures de soutien en faveur des locataires et de l'emploi), propose, en ce qui concerne la vente par un propriétaire d'un appartement à son locataire, de passer d'un régime d'exception à un régime de condition. De plus elle propose que le prix de la vente soit limité et il ne soit plus nécessaire d'obtenir l'accord préalable du 60% des voisins de l'immeuble. L'objectif est de faciliter la vente / l'achat d'appartement et de permettre l'accession à la propriété à Genève.

**La vision intégrale du futur :** *Dans une future société intégrale, l'offre de logements favorise le vivre ensemble en coopérative ou en bâtiments d'utilité publique, sans buts spéculatifs. Le loyer est déterminé au prix juste et autorise l'exercice de la solidarité et du partage des ressources. Le groupe appartient au lieu, il en prend soin, le respecte. Dans une société intégrale, la propriété privée n'existe pas, personne n'en a été privé. Le capital sert le bien commun.*

**Recommandation de vote : Non**

**Nos réflexions à ce sujet :** Il s'agit d'une mesure technique, d'une translation qui propose une solution qui s'éloigne de la vision.

**Propositions de Politique Intégrale Genève :** *Les instances politiques et publiques veillent à favoriser la création de coopératives de logement, aussi bien de type locative que de type PPE non spéculative.*

